

ABONNEMENT.

Saumur : 30 fr. Un an... Six mois... Trois mois...

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annances, la ligne... Réclames... Faits divers...

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions...

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne : A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en trois fois, par poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 12 Décembre 1877.

LA CRISE.

Versailles, 11 déc., 3 h. 20, soir. Jamais peut-être, depuis l'ouverture de la crise, les nouvelles n'ont été plus contradictoires.

A onze heures, dans les groupes de la droite, on déclarait toute la combinaison renversée.

A midi, M. Batbie disait : C'est fini. A une heure, bruit de rupture et de ministère plus à droite.

En ce moment, on affirme que les ministres que je vous ai indiqués sont en conseil à la présidence.

On commente beaucoup une entrevue que M. Batbie aurait eue ce matin avec M. de Kerdrel.

Les gauches dansent de joie de voir que cela n'en finit point.

On dit que si le ministère est constitué, il se présentera à la Chambre, puis au Sénat.

On prête à M. Dugué de la Fauconnerie l'intention de demander la fixation à lundi de la discussion du budget. D'autre part, on affirme que ce serait un député royaliste qui poserait cette question.

3 heures 25, soir.

Je dois vous tenir au courant de tous les recoupements ; quant à démêler la vérité, c'est impossible. La seule vérité, c'est le gâchis.

On raconte à présent que le ministère Batbie est définitivement écarté. On parle aussi de la combinaison suivante, proposée par certains membres de la droite ; je ne sais si elle est discutée à l'Élysée :

MM. Rochebouët, président du conseil sans portefeuille. Lareinty, intérieur, du Demain, sous-secrétaire d'Etat.

Depeyre, justice; Godille, sous-secrétaire. Ducrot, guerre. Gontaut-Biron, affaires étrangères. Béhic, travaux publics. Montgolfier, commerce. La Roncière Le Noury, marine. Pouyer-Quertier, finances.

4 heures, soir.

Les bureaux des gauches du Sénat viennent de se réunir à l'issue de la séance afin de chercher un moyen pour provoquer une solution.

On parle à la dernière heure d'une combinaison ministérielle dans laquelle M. de Montgolfier aurait le ministère de l'intérieur.

5 heures, soir.

On dit que M. Kerdrel vient d'être mandé auprès du Maréchal. Beaucoup de bruits circulent, mais tous sont confus et contradictoires.

On lit dans la Correspondance universelle :

« Contrairement aux nouvelles annoncées hier par presque tous les journaux, nous pouvons affirmer que le cabinet actuel avait été chargé de demander à la Chambre le vote du budget, et sur le refus auquel on s'attendait, le ministère annonçait sa retraite et devait donner, séance tenante, connaissance de la constitution du nouveau cabinet, qui était dès lors chargé des pleins pouvoirs du Maréchal.

Les ministres, arrivés à Versailles à 4 heures, résolus à accomplir leur mission, ont eu aussitôt une entrevue avec M. Batbie, qui les attendait, et après un court entretien, il a été résolu qu'il fallait ajourner toute déclaration, par suite des difficultés à terminer les négociations ministérielles entreprises.

Nous pouvons annoncer, de source absolument certaine, que des propositions ont été faites indirectement à M. Grévy pour le faire entrer dans une combinaison ministérielle, mais qu'il a refusé toute participation à un cabinet quelconque.

UNE GRAYE NOUVELLE.

Sous ce titre, nous lisons dans l'Assemblée nationale :

« On nous communique une nouvelle si grave que, quoique provenant de source autorisée, nous ne croyons devoir l'accepter qu'avec réserve.

« On annonçait, lundi soir, dans un salon politique des plus en vue de Paris, que, si le Maréchal était mis dans l'obligation impérieuse de se retirer par suite de circonstances encore imprévues, les chefs de corps d'armée se réuniraient en conseil supérieur et aviseraient au moyen de préserver le pays de tomber aux mains des révolutionnaires.

« L'éventualité de cette réunion a déjà été agitée, il y a quelques jours, et commence à prendre aujourd'hui une véritable consistance. »

Chronique générale.

Les républicains cherchent à rejeter toute la responsabilité de la crise sur le Maréchal. Il avait, disent-ils, accordé carte blanche à M. Dufaure, et, au dernier moment, il a émis la prétention de désigner lui-même les trois ministres de la guerre, de la marine et des affaires étrangères. Cette prétention, selon eux, inattendue et injustifiable, a amené forcément la rupture des négociations.

A en croire ce récit, le Maréchal seul est coupable, les républicains sont les gens les plus conciliants de la terre.

Or, il résulte d'une note, rédigée sous l'inspiration de M. Dufaure, et communiquée officiellement par lui aux journaux, que ce récit est inexact. Dans l'entrevue qui eut lieu le jeudi entre le chef de l'Etat et M. Dufaure, « M. le Maréchal, » dit la note, « exprima le désir que les titulaires actuels de la guerre, de la marine et des affaires étrangères conservassent leurs portefeuilles. »

Donc, le Maréchal n'avait pas donné carte blanche à M. Dufaure, donc, il avait fait ses réserves sur le choix des trois ministres précités. M. Dufaure avait accepté de former un ministère dans ces conditions ; mais le comité des Dix-Huit obligea M. Dufaure à exiger la capitulation absolue, sans condition, du Maréchal, et M. Dufaure présenta au chef de l'Etat une liste complète. C'est à la suite de cette exigence que les négociations échouèrent.

Le comité des Dix-Huit désavoua M. Dufaure comme il avait désavoué M. Duclerc ; il prétend qu'il n'a eu aucun rapport direct ou indirect avec lui. C'est là un mensonge hypocrite. Une note communiquée au Temps disait :

« M. Dufaure réunit MM. Léon Say, Waddington, Teisserenc de Bort et de Freycinet, et les mit au courant de la situation ; puis, tous les cinq se rendirent à Versailles pour informer les représentants de la majorité républicaine de ce qui venait de se passer. Ces cinq membres se rendirent dans un bureau du Sénat pour conférer, pendant qu'un intermédiaire allait mettre au courant de la situation les députés de la gauche de la Chambre. »

Cet intermédiaire était M. de Marcère, porté sur la liste Dufaure comme ministre de l'intérieur, et par ailleurs membre lui-même du comité des Dix-Huit.

M. Batbie, chargé de constituer le nouveau ministère, est allé trouver ses amis les sénateurs constitutionnels et leur a demandé la promesse de voter, le cas échéant, la dissolution. MM. Bocher et Lambert-Sainte-Croix, dont les affections politiques sont bien connues, ont vivement combattu cette demande. Cependant la plupart des constitutionnels paraissent résignés à voter la dissolution.

Constatons que le *Moniteur* et le *Soleil* ne veulent ni de la démission du Maréchal, ni de la dissolution de la Chambre ; ils tiennent encore pour le parlementarisme pur. La dissolution de la Chambre, dit M. Bocher, serait l'avènement du bonapartisme,

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LES SOUPERS DE MA TANTE.

Les heures du soir paraissent bien lentes à ma tante Bergeot. Elle les passait toujours seule, assise devant son feu en hiver, près de sa fenêtre en été.

Elle n'avait plus de vieux mari à soigner, plus de petits enfants à gâter. Les livres l'ennuyaient, et elle n'avait jamais eu beaucoup de goût pour le travail.

Sa seule distraction était de gronder ses domestiques ; c'était sans doute une grande ressource, mais le plus souvent elle avait tant crié pendant le jour contre leur négligence et contre leur sottise, qu'elle était enrouée et ne trouvait plus rien à leur dire quand la nuit était venue.

Ma pauvre tante était vraiment une femme à plaindre.

Elle avait des parents, des amis. Avec sa fortune et ses soixante ans, elle ne pouvait pas manquer d'en avoir. Je ne sais pourquoi ils la visitaient si rarement.

On l'avait quelquefois invitée à des soirées et à des soupers, car c'était encore l'usage des familles, dans ce temps-là, de se réunir à la fin de la journée, pour prendre le dernier repas en commun et causer. Bonne coutume qui resserrait les liens de la parenté et de l'amitié, faisait oublier les soucis des affaires et préparait à un sommeil tranquille. Mais ma tante avait judicieusement réfléchi que si elle acceptait ces invitations, il faudrait tôt ou tard les rendre ; et comme elle avait pour l'économie une dévotion toute particulière, elle avait refusé en s'excusant sur la faiblesse de ses jambes et sur le danger des rhumes.

Cependant, après plusieurs années de veuvage, l'ennui fut plus fort que l'amour de l'économie, je n'ose dire l'avarice ; la solitude lui devint tout à fait insupportable.

Elle se dit un jour :

— Personne ne vient plus me voir. Tous ces bons compères qui, du vivant de mon mari, arrivaient à l'heure du dîner ou du dessert, et, sans se faire prier, goûtaient nos fruits et buvaient nos liqueurs, m'ont entièrement abandonnée. Après tout, il ne tient qu'à moi de les ramener. Je connais le moyen de leur rappeler leurs anciennes habitudes ; et puisqu'on ne peut les attirer que comme les souris, avec le lard, puisqu'ils ne veulent parler et protester de leur attachement que la bouche pleine, puisqu'une malheureuse veuve ne

saurait avoir la société de ses proches et de ses amis d'autrefois qu'en leur donnant son bien à manger, j'aurai des soupers comme tout le monde.

La nouvelle de cette résolution fit sensation dans la ville ; d'autant plus que la curiosité excitée par la convocation de l'assemblée des notables commençait à s'affaiblir.

— Il faut qu'elle ait quelque grand héritage, disaient les uns.

C'est mauvais signe, disaient les autres, lorsque l'on change ainsi subitement de caractère dans un âge avancé.

Voudrait-elle se remarier ? pensait un vieux petit tabellion, son voisin, toujours en fin jabot et coquettement poudré.

Puis on se demandait quelles personnes elle admettrait à sa table. On s'épuisait en conjectures. Ma tante, de son côté, dressait sa liste de candidats ; et ce n'était pas sans peine. La société des femmes ne lui plaisait pas ; les vieilles lui paraissent toutes gourmandes et radoteuses ; les jeunes attiraient à elles tous les regards et tous les compliments.

Après mûre réflexion, elle arrêta qu'elle n'inviterait que des hommes.

Mais encore tous les hommes ne pouvaient pas également lui convenir. Elle prétendait bien savoir que des gens qui eussent pour elle toute la déférence possible et qui

lui fissent honneur.

Elle passa en revue les célibataires, les veufs, tous les notables de la ville, comparant leurs titres, leurs caractères, leurs figures, tenant un compte exact de leurs politesses, de leurs saluts, de leurs égards pour elle, avec plus de soin et de scrupule qu'une reine régnante n'en met à choisir un conseil de ministres.

Enfin elle se détermina à donner la préférence à six d'entre eux : le procureur du roi au bailliage, le receveur des tailles, deux anciens marchands (qui avaient prescrit l'humilité de leur profession par dix années d'oisiveté aisée), un professeur du collège, et un vieux cousin.

C'était vraiment là, pour une petite ville de huit mille âmes, et à part l'aristocratie qui ne se mêlait jamais aux bourgeois, une belle société, honorable, bien choisie.

Tous les six invités avaient été les amis de mon oncle.

Un dimanche, ma tante sortit en robe de soie, et, à la vue de toute la ville, elle alla faire ses invitations pour le jeudi.

Elle rentra parfaitement satisfaite, et dès le lendemain matin elle commença ses préparatifs. Pendant quatre jours il y eut dans la maison un mouvement inaccoutumé. Il s'agissait de disposer convenablement la salle à manger où ma tante ne dînait plus depuis qu'elle

la démission du Maréchal, le triomphe du radicalisme. Il ne reste plus, d'après eux, que la soumission à la volonté nationale; mais la soumission, c'est encore, pour les radicaux, la victoire; pour les conservateurs, la défaite, et en plus la honte.

Tous les conservateurs rejettent avec raison sur les constitutionnels la responsabilité des lamentables défaillances de ces jours derniers.

Nous lisons dans la *Défense*:

« On sait que la constitution du ministère « parlementaire » par M. Dufaure a échoué parce que l'opposition n'a pas voulu laisser au pouvoir exécutif la nomination des ministres de la guerre, de la marine, des affaires étrangères. Ces ministères étaient de tout temps réservés à l'initiative du chef de l'Etat. Au moment où le ministère de M. Jules Simon succéda à celui de M. Dufaure, M. Jules Simon a déjà reconnu ce droit du chef de l'Etat. L'opposition a donc émis une prétention nouvelle.

« Mais, ce qu'il y a de singulier, c'est que, comprenant la mauvaise impression produite dans le public, l'opposition récusait la responsabilité d'avoir fait échouer la combinaison Dufaure. Il est impossible, cependant, que M. Dufaure ait répondu au Maréchal sans avoir consulté les sentiments de la majorité de la Chambre. Et, en outre, comment croire que la majorité de la Chambre n'aurait pas émis cette fin de non-recevoir, puis, tout en protestant que les gauches n'ont pas la responsabilité d'avoir fait échouer le ministère Dufaure, il n'y a pas un seul journal de gauche qui ne refuse de reconnaître au Maréchal le droit de nommer les ministres de la guerre, de la marine, des affaires étrangères? C'est donc bien l'opposition qui repousse les concessions du Maréchal. »

On lit dans le même journal :

On nous assure que de braves commerçants, grisés par les déclamations de la presse radicale, admirent l'obstination avec laquelle l'opposition persiste à refuser le budget.

Cette fermeté des gauches dans leur œuvre de renversement coûtera moins aux députés qu'aux négociants dont nous parlons.

L'un à ses magasins encombrés de toiles et de calicots. Il les vendrait volontiers, sans prétendre à d'excessifs bénéfices; mais enfin ce négociant paie patente et ses marchandises ont subi les divers impôts directs et indirects. Il ne peut donc les laisser au-dessous de tel prix minimum.

Cependant, il y a en Allemagne des négociants qui ont d'énormes stocks de marchandises du même genre et qui, espérant que le budget ne sera pas voté et que les douanes seront interrompues, attendent à la frontière pour inonder le marché de Paris et écraser le commerce parisien sous une concurrence victorieuse.

Il en est de même pour la plupart des commerces.

Les sucres, les denrées coloniales, libres de tout droit, n'auront qu'à apparaître pour accaparer toutes les clientèles.

Vraiment, les commerçants que de telles calamités menacent, et qui acceptent ainsi leur propre ruine et consentent joyeusement à de tels sacrifices pour faire triompher l'ambition de M. Gambetta, sont singulièrement aveugles ou singulièrement naïfs.

Le comité des Dix-Huit s'est réuni et est entré en rapport avec le comité du Sénat, afin de concerter une politique commune.

Les gauches du Sénat et de la Chambre des députés marchent à la remorque du comité des Dix-Huit. Que pouvait-on imaginer de mieux pour couler à tout jamais le régime parlementaire?

On signale une correspondance très-active entre différents chefs des gauches et les réfugiés de la Commune qui se trouvent à l'étranger, au sujet des conditions auxquelles pourrait s'opérer leur rentrée en France. Des négociations se sont produites à ce sujet, ces jours-ci, par l'intermédiaire d'un personnage qui a joué un grand rôle au 4 septembre, et qui s'est rendu à Genève, il y a quelques jours, pour faciliter une entente commune.

Dans les alternatives difficiles qui se produisent pour former un ministère, on a conseillé au Maréchal de prendre exclusivement un cabinet conservateur dans la Chambre haute et de faire voter le budget par le Sénat, à la fin de l'année, sans se préoccuper de la Chambre des députés autrement que pour la dissoudre, une fois le budget voté.

Une feuille radicale d'une ville de garnison voisine de Paris ayant présenté, il y a quelques jours, les troupes de la garnison comme disposées à favoriser un mouvement républicain qui pourrait se produire contre le gouvernement du Maréchal, vient de recevoir du corps d'officiers du régiment de ligne dont nous voulons parler, le démenti le plus formel et le plus catégorique qu'on puisse infliger à des assertions aussi mensongères.

Il paraît, d'après des renseignements qui ont été communiqués à l'Élysée, que le comité des Dix-Huit a pris la mission de faire échouer toutes les combinaisons ministérielles qui émaneraient de personnes déléguées par le Maréchal.

Etranger.

On recommence à parler de médiation, et en même temps le *Morning Post* se fait télégraphier de Berlin que le prince de Bismark

a renouvelé sa demande d'être relevé des devoirs de sa charge. Il n'est si bonne plaisanterie qui ne devienne mauvaise si elle est trop souvent répétée. Le correspondant du *Morning Post* a d'autant moins de chance d'être cru que l'on s'accorde généralement à considérer, avec beaucoup de vraisemblance, la diplomatie particulière de M. de Bismark comme n'ayant jamais été plus active qu'en ce moment.

Mais revenons aux bruits relatifs à l'éventualité d'une médiation. Le *Nord* publie à ce sujet des observations qui méritent d'être citées :

« L'*Abendpost*, organe semi-officiel de Vienne, a reproduit il y a quelques jours, en tête de son bulletin politique, une correspondance viennoise de la *Weser Zeitung* qui s'occupait des bruits de médiation; après avoir insisté sur l'alliance des trois empereurs, la correspondance de la feuille allemande ajoutait que dans le cas — et cette éventualité lui semble « encore passablement éloignée » — où il serait sérieusement question d'une médiation, l'Autriche n'y prendrait part que « si elle était certaine de pouvoir l'entreprendre et la mener à bonne fin, la main dans la main avec l'Allemagne. » La *Augsburger Allgemeine Zeitung* relève l'importance que présente une telle déclaration dans les colonnes de l'*Abendpost*.

On peut ajouter que cette manifestation devient plus significative encore si on la rapproche de l'article qui a été publié presque simultanément par la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* de Berlin sur le rôle prépondérant qui reviendra à l'alliance des trois empereurs dans la conclusion de la paix. D'autre part, ces observations de la presse ministérielle de Vienne et de Berlin sont en quelque sorte le commentaire anticipé du discours adressé par l'empereur François-Joseph aux délégations austro-hongroises; elles font connaître les motifs de la confiance exprimée par le souverain d'Autriche-Hongrie relativement à la sauvegarde des intérêts de la monarchie austro-hongroise.

L'article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, auquel le *Nord* fait allusion, est résumé ainsi par le *Journal des Débats* :

« La feuille officielle de Berlin annonce d'un ton d'oracle que, loin d'avoir été ébranlée par la crise orientale, l'alliance des trois empereurs est en ce moment plus étroite et plus solide que jamais, et que c'est par elle que les affaires d'Orient recevront prochainement une solution décisive. « La paix sera conclue sous l'égide de l'alliance des trois empereurs. » L'Angleterre ne sera pas admise à prendre part aux négociations, mais on est assez indulgent pour lui promettre de tenir compte de ses intérêts particuliers.

Le traité de Paris est considéré comme absolument caduc. « L'alliance des trois empereurs procédera à une reconstruction conforme à la raison des éléments nationaux, religieux et économiques qui composent le fond de la question d'Orient. » Cette alliance est proclamée en

outre comme le fondement du système politique européen dans l'avenir. Les trois empereurs régleront tout « pour leur bien par » l'Europe. »

Nous verrons comment seront ménagés les intérêts de toute l'Europe, et en particulier ceux de l'Autriche.

On lit dans une correspondance du quartier général russe :

« Nous ignorons encore si le télégramme adressé de Vienne au *Times* et disant que l'Angleterre a trouvé une formule qui lui permettrait d'envoyer une flotte dans les Dardanelles sans sortir de la neutralité, est exact; mais si pareille formule devait avoir un résultat quelconque, ce serait d'encourager la résistance de la Porte jusqu'à la dernière extrémité, et, par conséquent, ce serait de forcer la Russie à attaquer Constantinople pour obtenir la paix. »

La Russie a-t-elle besoin de formuler pareille menace pour contraindre l'Angleterre à rester dans l'inaction? Rien jusqu'ici ne le fait supposer.

Guerre d'Orient.

LA CHUTE DE PLEWNA

Un fait important nous a été signalé par le télégraphe.

Plewna est tombé aux mains des armées russes et roumaines.

La chute de cette position, dont l'héroïsme d'Osman-Pacha avait fait un boulevard imprenable, peut avoir des conséquences incalculables et peut être le prélude de la paix.

Osman-Pacha a résisté jusqu'au bout. Ses troupes manquaient de vivre, de vêtements, de chaussures, mouraient littéralement de faim, de froid et de soif, car les Russes avaient coupé les aqueducs qui amenaient l'eau dans les lignes turques.

Leur général les soutenait cependant à force d'énergie et de morale, et en obtenait encore les services les plus durs et les plus pénibles.

Enfin, à la suite d'un combat violent, Osman-Pacha, blessé, a dû se rendre à la discrétion des Russes.

La question d'Orient va s'ouvrir. Que demandera la Russie? que fera l'Europe?

SAUMUR

Il y a cinquante ans

XL

LETTRE DE M. BENJAMIN DELESSERT.

Au mois de novembre 1827, M. Benjamin Delessert, qui, quoique étranger au pays, venait d'être élu député de l'arrondissement

était sentie, d'en chasser l'humidité, de remettre les meubles en état, d'assurer les pieds de la table, les dossiers des chaises à tapisserie, et de faire reluire la vaisselle.

Les deux domestiques allaient, venaient, lavaient, frottaient, époussetaient, donnaient à tort et à travers des coups de marteau.

Ma tante présidait à toutes ces évolutions, surveillant tous ces travaux, changeant vingt fois d'idée, se créait des difficultés pour avoir le plaisir de les résoudre.

Le soir, les domestiques étaient harassés, rendus; ma tante elle-même tombait de lassitude et elle s'endormait avec délices; l'ennui était déjà délogé.

Enfin le jeudi soir arriva: quatre bougies étaient allumées sur la cheminée et se reflétaient dans les trois glaces du salon; l'orme pétillait dans l'âtre; six fauteuils étaient rangés en cercle.

Ma tante s'était galamment parée; elle avait mis sa robe chèvre-feuille et son bonnet orné de nœuds jaunes safran.

Elle était assise dans sa causeuse de velours d'Utrecht et elle comptait les minutes.

Huit heures sonnèrent; huit heures et demie, neuf heures sonnèrent à la pendule; mais les invités ne sonnaient pas à la porte.

A neuf heures et un quart, on frappa timidement; c'était le vieux cousin.

On attendit en vain jusqu'à dix heures.

Aucun autre ne parut.

Quelle disgrâce! Tante infortunée! Il y avait de quoi rendre folle une femme plus sage qu'elle.

Le vieux cousin était précisément celui auquel elle tenait le moins. Elle ne l'avait même inscrit sur sa liste que parce qu'il fallait bien que la famille fût représentée aux soupers, et aussi par une pitié secrète: il était pauvre.

Il s'appelait Thomas Hardouin.

Son costume, qui depuis dix ans ne changeait pas plus que son visage, se composait d'une culotte noire luisante, d'un habit brun tout blanc sur les coutures, et d'un chapeau poudré sur les bords.

Il avait la figure maigre, les jambes osseuses; sa poitrine et ses épaules étaient larges.

Quand il parlait, j'étais toujours étonné d'entendre sa voix à la fois forte et douce.

Il avait la réputation d'être un original.

On assurait qu'autrefois il avait eu une belle fortune. Dans sa vieillesse il ne lui restait plus qu'une rente de quelques centaines de livres.

Les enfants l'aimaient parce qu'il avait toujours de nouveaux jeux à leur apprendre, et qu'il leur enseignait de petites expériences de physique presque sans autres apprêts qu'un peu de papier, une lumière et les verres de ses lunettes.

Je me souvins aussi, entre autres singularités, qu'avec des lames d'or et d'argent adroitement dé-

coupées et des œufs de chardonneret et de fauvette, il savait faire de charmants petits vases, des tasses et leurs soucoupes, des théières, des pots à fleurs.

Les grandes personnes le regardaient travailler avec un sourire de complaisance, mais dès qu'il était parti, on nous enlevait, sans souci de nos larmes, le joli ménage doré pour le placer sur les socles de pendule.

Ma tante savait qu'il n'était pas d'humeur à supporter qu'on prit avec lui aucun air de supériorité.

Ce soir-là, plus encore qu'à l'ordinaire, elle fut attentive à ne le point blesser; elle lui confia même avec bonté tout son dépit.

Par réciprocité, le cousin Hardouin s'efforça de la consoler; excusa de son mieux les retardataires, et mit leur absence sur le compte du brouillard, de la sciatique, de la goutte, et de tous les maux et inconvénients qui peuvent assiéger des convives dont le plus jeune était déjà vieux.

Il promit d'aller les voir, et s'avança jusqu'à assurer qu'il les ferait venir le jeudi suivant.

Ma tante n'avait aucune foi dans son crédit; elle le remercia, mais en haussant légèrement les épaules, et quand il fut parti elle exhala son ressentiment en murmures et en censures contre la décadence du bon ton, de la délicatesse et des mœurs.

Il n'était pas surprenant, disait-elle, que l'on eût tant de difficultés à gouverner et que l'on par-

lât même de réunir les états-général.

Il se passait des choses inouïes, et on ne pouvait plus rien comprendre aux usages du siècle.

Bien certainement elle ne recommencerait plus ses invitations.

Puisque ces messieurs n'était pas plus empressés à venir, ils n'avaient désormais plus qu'à s'en aller chez eux.

(A suivre.)

La librairie Calmann Lévy publie la quinzième série des *Nouveaux Samedis*, de Pontmartin, formant, en réalité, le vingt-quatrième volume des *Causeries littéraires*; le travail d'un quart de siècle! Ce volume n'est pas moins intéressant que ses précédents, et il nous suffira de citer les principaux chapitres: une large et sympathique étude sur Joseph Autran, le regrettable poète; une notice à la fois impartiale et piquante sur M. Buloz; M. de Rémusat et Abelard; les *Souvenirs* de Daniel Stern (comtesse d'Angoulême); les *Lettres* de baron Grimm; la biographie d'Alfred de Musset; M. E. Erckmann-Chatrian; le roman contemporain, Emile Zola, Jules Claretie, Mario Uchard, etc., etc.

de Saumur, adressait au maire de cette ville la lettre suivante :

Paris, 20 novembre 1877.

Monsieur, j'ai reçu ce matin, de bonne heure, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 18 de ce mois. J'y vois avec une bien vive satisfaction et une profonde reconnaissance ma nomination comme député de l'arrondissement de Saumur. Je suis d'autant plus sensible à cet honneur, que je ne l'avais point sollicité, et que j'y vois le triomphe des principes constitutionnels qui viennent d'être proclamés d'une manière si unanime d'un bout de la France à l'autre ! Je ferai tous mes efforts pour être digne de vos suffrages. J'aurai besoin d'être guidé par vous, Monsieur, et par MM. vos collègues, et je prendrai la liberté de vous consulter dans les occasions importantes. J'espère que vous voudrez bien m'éclairer de vos conseils, surtout dans les discussions qui intéresseront plus particulièrement votre arrondissement.

Les électeurs du grand collège de la Seine avaient bien voulu me promettre leurs suffrages ; ayant été nommé par le vôtre, j'ai cru devoir les prier de ne plus songer à moi pour le département de la Seine.

Oserai-je vous inviter à faire part de ma lettre à ceux de MM. les électeurs qui n'ont honoré de leurs suffrages, en leur renouvelant l'assurance de ma gratitude et de mon respectueux dévouement.

J'ai l'honneur d'être avec une haute considération, Monsieur, votre très-humble et obéissant serviteur.

BENJAMIN DELESSERT.

Chronique Locale et de l'Ouest.

VOYAGE DU CAPITAINE BOYTON Sur la Loire d'Orléans à Nantes.

PASSAGE A SAUMUR.

Enfin, hier mardi, vers 4 heures 40 minutes du soir, alors que personne ne pensait plus au capitaine Boyton, les affaires qui suivent le pont Cessart ont été mis en éveil par le son d'une petite trompette qui semblait sortir du sein des eaux : c'était notre héros nautique qui passait au-dessous d'eux.

On n'a pas eu d'autre information de son arrivée. Quoiqu'il en soit, une grande agitation s'est manifestée sur le pont, le bruit s'en est répandu comme par un fil électrique, et de toutes les rues aboutissant à la Loire, la foule débouchait comme par enchantement. Il était curieux de voir avec quelle prestesse les jambes de nos concitoyens s'agitaient vers le quai Saint-Nicolas, car le capitaine en prenait la direction — tous eussent voulu le toucher et l'interroger.

M. Paul Boyton a pris pied au bas de la cale du quai de l'École, à l'extrémité de la rue de la Marechalerie. Sans sortir de l'eau, il a accepté un verre de vin chaud, a échangé quelques paroles avec les personnes qui l'approchaient de plus près, a pris quelques renseignements sur les distances qui séparent Saumur des Rosiers et des Ponts-de-Cé, et à 4 heures 25 il s'est couché de nouveau sur le dos et a vogué au large, cherchant à gagner, au moyen de sa pagaie, le plus fort du courant. A trente mètres du rivage, alors que des vivats nombreux l'acclamaient, l'impétueuse pagaille a pris la position verticale ; comme il faisait déjà sombre, il a allumé un feu qui lui sert de signal, et l'a placé sur une petite boîte ornée d'un drapeau et fixée à sa botte. Dans cette même boîte, il renferme des vivres, une boussole, un baromètre et divers autres instruments.

Le capitaine Boyton ne fait guère que 4 à 5 kilomètres à l'heure, et il se proposait d'aller coucher aux Rosiers. Il avait passé la nuit précédente à Langeais.

Le capitaine Boyton sera probablement aujourd'hui mercredi, vers 2 heures, à l'embouchure de la Maine. Les Angevins seront renseignés à temps, et ils n'auront pas les mêmes déceptions qu'hier et avant-hier.

Voici à ce sujet ce que nous lisons dans le Journal de Maine-et-Loire :

Lundi, quand on a connu par dépêche le retard apporté au passage du capitaine Boyton, bien des personnes étaient déjà parties l'attendre aux Ponts-de-Cé et à la Pointe... et l'ont naturellement attendu en vain.

A Nantes, la réception sera solennelle :

« A l'occasion du voyage extraordinaire du capitaine anglais Paul Boyton, lisons-nous dans l'Espérance du peuple, la Compagnie générale des Abeilles tiendra à la disposition du public :

1° Un bateau à vapeur qui partira de Nantes, à 8 heures du matin, quai du Port-Maillard, pour aller à Angers, s'arrêtant à toutes les escales ;

2° Un autre bateau partira d'Angers, à 8 heures, attendra à la Pointe le passage du capitaine pour le suivre jusqu'à Nantes. »

D'après le retard causé par l'accident auprès de Blois, lequel a été annoncé au Phare de la Loire, les heures de départ seront modifiées.

La plus grande fatigue d'une pareille excursion est causée par la transpiration qui s'opère à l'intérieur du vêtement de caoutchouc et qui ne peut s'évaporer, l'enveloppe restant hermétiquement close. Mais la forte constitution du capitaine lui permet de supporter facilement cette fatigue. Après quelques heures de repos, il n'y paraît plus.

L'Indépendant d'Indre-et-Loire nous apporte ce dernier écho du passage à Tours de M. le capitaine Boyton :

M. Anglada, maire de Tours, c'est l'Union libérale qui nous apprend ce détail, s'était rendu au pont Bonaparte au moment où le capitaine Boyton abordait...

La réputation de l'illustre orateur de Tours était-elle parvenue à la connaissance de M. Boyton ? A-t-il craint d'essuyer une de ces interminables harangues dont M. Anglada a seul le secret ? Nous l'ignorons. Toujours est-il que M. Boyton s'est empressé de se replonger dans l'élément liquide et de filer dare, dare...

Bien inspiré, le célèbre américain !

NOS DÉPUTÉS.

D'après le tirage au sort des bureaux, qui a eu lieu le 7 décembre, M. Fairé fait partie du 6° bureau ; MM. de Civrac, de Maillé et de Soland, du 7° ; MM. Benoist et Berger, du 9°.

Samedi soir a été signé, par les plénipotentiaires de France et d'Espagne, le nouveau traité de commerce entre les deux pays. Cette convention vient mettre un terme heureux aux difficultés dont souffraient les transactions franco-espagnoles.

La nouvelle convention aura une durée de deux ans, pendant laquelle un traité de commerce définitif devra être rédigé. Telle qu'elle est, cette convention abaisse les droits de douane pour plusieurs articles importants, notamment pour les vins. Ceux de France paieront à l'avenir 6 fr. par hectolitre à leur entrée en Espagne, les ordinaires, et 20 fr. les vins mousseux.

Le directeur général de l'enregistrement, répondant à la demande de plusieurs banquiers, vient d'autoriser pour l'oblitération des timbres mobiles l'usage des encres grasses de couleur. Jusqu'alors, l'encre noire était la seule qui dût être employée.

LES EMPLOIS AUX OFFICIERS EN RETRAITE.

Suivant l'usage annuel, on procède en ce moment, d'après les ordres du ministre de la guerre, à la recherche des officiers de l'armée active, en retraite ou démissionnaires, qui voudraient prêter leur concours à l'autorité militaire en temps de mobilisation. On offre à ces officiers d'être :

1° Membres d'une commission d'étape de bifurcation ;

2° Membres militaires d'une commission militaire, d'un point de départ d'étape ;

3° Membres et commandants d'une commission d'étape de route ;

4° Membres militaires d'une commission d'étape de station de route ;

5° Membres militaires d'une commission de débarquement.

Le devoir des anciens officiers est d'accepter les positions qui leur sont offertes. L'armée a plus que jamais besoin de leur concours dévoué pour assurer le fonctionnement de tous les services en temps de guerre.

L'inauguration du chemin de fer de Nantes à Châteaubriant et de Châteaubriant à Segré a été irrévocablement fixée au dimanche 23 décembre courant, au matin.

Nantes. — On lit dans l'Espérance du peuple :

« Jeudi, un jeune homme chassant dans les marais de Mauves, près de l'arche de Gobert, a été victime de son imprudence.

Au moment où il traversait une haie, il a voulu reprendre par le canon son fusil laissé derrière lui ; malheureusement, le fusil était armé : une petite branche a fait tomber le chien et la charge tout entière est entrée dans le ventre de ce pauvre jeune homme. Les voisins, accourus au bruit, l'ont transporté dans une maison voisine, où il est mort quelques heures après l'accident. »

Dimanche, un brick prussien, qui remontait la Loire, s'est défoncé sur une roche non loin de Cordemais et a coulé. Une équipe est partie lundi matin de Nantes pour tenter de le remettre à flot.

On n'a pu dire le nom de ce navire, mais on assure qu'il est chargé de chanvre.

TARIF

POUR LE TRANSPORT EN GRANDE VITESSE.

Les Compagnies de l'Est, du Midi, du Nord, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris à Lyon et à la Méditerranée, ont l'honneur d'informer le public qu'elles ont soumis à l'homologation de l'Administration supérieure le tarif spécial commun ci-après, pour être appliqué, à titre provisoire, pendant une période d'un an :

Transport des PETITS PAQUETS dont le poids n'excède pas 5 kilogrammes, d'une gare quelconque des réseaux des six Compagnies ci-dessus désignées, à une autre gare quelconque des mêmes réseaux.

Prix à percevoir pour chaque paquet, timbre du récépissé et tous frais compris :

Parcours de 1 à 150 kilomètres :	
Jusqu'à 5 kilogrammes,	85
Parcours de 151 à 300 kilomètres :	
Jusqu'à 3 kilogrammes,	85
De 3 jusqu'à 5 kilogrammes,	1 10
Parcours de 301 à 500 kilomètres :	
Jusqu'à 2 kilogrammes,	85
De 2 à 3 kilogrammes,	1 10
De 3 à 5 kilogrammes,	1 35
Parcours de 501 à 700 kilomètres :	
Jusqu'à 1 kilogramme,	85
De 1 à 2 kilogrammes,	1 10
De 2 à 3 kilogrammes,	1 35
De 3 à 5 kilogrammes,	1 85
Parcours de 701 à 1,000 kilomètres :	
Jusqu'à 500 grammes,	85
De 500 grammes à 1 kilogramme,	1 10
De 1 à 2 kilogrammes,	1 35
De 2 à 3 kilogrammes,	1 85
De 3 à 5 kilogrammes,	2 35
Parcours de 1,001 à 1,300 kilomètres :	
Jusqu'à 500 grammes,	1 10
De 500 grammes à 1 kilogramme,	1 35
De 1 à 2 kilogrammes,	1 85
De 2 à 3 kilogrammes,	2 35
De 3 à 5 kilogrammes,	2 85
Parcours au-delà de 1,300 kilomètres :	
Jusqu'à 500 grammes,	1 35
De 500 grammes à 1 kilogramme,	1 85
De 1 à 2 kilogrammes,	2 35
De 2 à 3 kilogrammes,	2 85
De 3 à 5 kilogrammes,	3 35

Conditions d'application.

Article 1^{er}. — Pour être admis au bénéfice du présent tarif, les petits paquets doivent être emballés avec soin et munis d'une adresse indiquant lisiblement le nom et le domicile du destinataire.

Art. 2. — Les petits paquets sont acceptés par les Compagnies aux conditions de ce tarif dans tous leurs bureaux de ville sans augmentation de taxe.

De même les petits paquets transportés aux conditions de ce tarif sont remis au domicile des destinataires par les soins et aux frais des Compagnies, sans aucune augmentation de taxe, dans toutes les localités où elles ont un service de factage.

Art. 3. — Le présent tarif n'est pas applicable :

1° Au transport de l'or, de l'argent, soit en lingots, soit monnayés ou travaillés, du plaqué d'or ou d'argent, du mercure et du platine, ainsi que des bijoux, broderies, dentelles, pierres précieuses, objets d'art (statues, tableaux, bronzes d'art) et autres valeurs, pour lesquels il existe dans les tarifs généraux des Compagnies une taxe ad valorem ;

2° Aux paquets d'objets, non désignés à l'alinéa qui précède, dont la valeur est supérieure à 20 fr. le kilogramme ;

3° Aux expéditions pour lesquelles l'art. 2 de la loi du 30 mars 1872 impose la création des récépissés spéciaux.

AVIS IMPORTANT. — Le présent tarif ne sera appliqué qu'autant que l'expéditeur en aura fait la demande expresse sur sa déclaration.

Paris, le 1^{er} décembre 1877.

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 10 novembre au 7 décembre.

N ^o D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOUEFS.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.	
		1 ^{er} qual.	2 ^e qual.						
BOUCHERS									
MM.									
1	Biémond.	7	3	1 31	14 24	15 74	5		
2	Tessier.	4 3	4 1	8 39	19 65				
3	Bertran.	»	»	»	»	»	»		
4	Goblet.	»	»	»	»	»	»		
5	V. Renard.	»	»	»	»	»	»		
6	Boutin.	7 1	4 1	11 46	32 64				
7	Laigle.	»	»	»	»	»	»		
8	Pronteau.	1 1	1 4	7 14	10 23				
9	Chalot.	»	»	»	»	»	»		
10	Pallu.	»	»	»	»	»	»		
11	Groleau.	»	»	»	»	»	»		
—									
CHARCUTIERS.									
MM.									
1	Dutour.	»	»	»	»	»	»	16 7	»
2	Baudouin-R.	»	»	»	»	»	»	16 24	»
3	Brunet.	»	»	»	»	»	»	10	»
4	Vilgrain.	»	»	»	»	»	»	1 8	»
5	Sanson.	»	»	»	»	»	»	9 4	»
6	Sève.	»	»	»	»	»	»	8 5	»
7	Moreau.	»	»	»	»	»	»	8 16	»
8	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	5 2	»
9	Rousse.	»	»	»	»	»	»	2 6	»
10	Capit.	»	»	»	»	»	»	6 5	»
11	Goblet.	»	»	»	»	»	»	1 6	»

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Financière.

Bourse du 11 décembre 1877.

La réaction s'est brusquement arrêtée, les syndicats n'ont pas permis à la rente de prendre le cours de 107 ; quelques spéculateurs trop nerveux s'étaient laissés entraîner hier soir sur le boulevard à offrir du 5 0/0 à 106.70 et même à 106.60 : dès l'ouverture de la Bourse ils ont pu s'apercevoir qu'ils avaient fait fausse route. On a débuté à 72.05 et 106.95, et ces cours ont été les plus bas de la journée. Le 5 0/0 a repris immédiatement le cours de 107 et l'a conservé jusqu'à la clôture qui s'est traitée à 107.15, le 3 0/0 finit à 72.25. Nos rentes n'ont gagné que quelques centimes sur hier, mais c'est déjà un beau résultat que de ne pas baisser quand on n'aperçoit aucune issue à la crise et que, de politique elle devient commerciale. Le 5 0/0 italien s'est facilement relevé au-dessus de 73, il clôture à 73.10. Les marchés étrangers étaient fermes ; on regarde généralement la chute de Plewna comme étant de nature à rapprocher la pacification de l'Orient. Les obligations égyptiennes étaient moins lourdes, elles ont fermé à 164 après avoir touché 166 ; on s'attend à voir publier d'un moment à l'autre l'avis de paiement du coupon intercalaire, si malencontreusement retardé. La Banque de France était demandée à 3.165, le Crédit foncier de France est resté insensible à l'amélioration des valeurs égyptiennes ; il finit comme hier à 630. On recherchait les Foncières 1877 à 361.50. (Correspondance universelle.)

Marché de Saumur du 8 décembre.

Froment (h.) 77	34 50	Huile chene.	50	—
2 ^e qualité. 74	33	Huile de lin.	50	—
Seigle . . . 75	13 25	Graine trèfle	50	—
Org. . . . 65	16	— Luzerne	50	—
Avoine bar. 50	11	Foin (dr. c.)	780	65
Fèves . . . 75	15 25	Luzerne	780	55
Pois blancs. 80	46	Paille	780	35
— rouges. 80	32	Amandes	50	—
Graine de lin. 70	—	Cire jaune.	50	—
Farine, culas. 157	—	Chanvres 1 ^{er}	—	—
Colza . . . 85	—	— qualité (52k.500)	49	—
Chenevis . 50	15 75	—	—	—
Huile de noix. 50	90	— 3 ^e	—	41

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1877, 1 ^{er} qualité	» à 100
Id. 1877, 2 ^e id.	» à 95
Ordn., envir. de Saumur, 1877, 1 ^{er} id.	» à 65
Id. 1877, 2 ^e id.	» à 60
Saint-Léger et environs 1877, 1 ^{er} id.	» à 65
Id. 1877, 2 ^e id.	» à 60
Le Puy-N.-D. et environs 1877, 1 ^{er} id.	» à 55
Id. 1877, 2 ^e id.	» à 50
La Vienne, 1877,	» à 50
ROUGES (2 hect. 30).	
Souzy et environs, 1877,	» à 100
Id. 1877,	» à 100
Champigny, 1877,	1 ^{er} qualité » à 120
Id. 1877,	2 ^e id. » à 100
Id. 1877,	3 ^e id. » à 100
Id. 1877,	4 ^e id. » à 100
Varrains, 1877,	» à 100
Varrains, 1877,	» à 100
Bourgueil, 1877,	1 ^{er} qualité » à 100
Id. 1877,	2 ^e id. » à 95
Id. 1877,	3 ^e id. » à 95
Id. 1877,	4 ^e id. » à 95
Restigné 1877,	1 ^{er} id. » à 100
Id. 1877,	2 ^e id. » à 95
Chinon, 1877,	1 ^{er} id. » à 95
Id. 1877,	2 ^e id. » à 95
Id. 1877,	3 ^e id. » à 95
Id. 1877,	4 ^e id. » à 95

FER QUÉVENNE. (Voir aux annonces.)

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 DÉCEMBRE 1877.

Valours au comptant.				Valours au comptant.				Valours au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 1/2			25	Crédit Foncier, act. 500 f. 500 p.	881	50	1 50	Canal de Suez	730		2 50
4 1/2				Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	640		5	Crédit Mobilier esp.	335		2 50
5			12	Crédit Mobilier	152	50	1 25	Société autrichienne.	355		
Obligations du Trésor, t. payé.	490		5	Crédit Foncier d'Autriche	613	75	6 25	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	234		10	Charentes, 500 fr. t. p.	135			Orléans	327		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	497	10	10	Est	616	25	1 25	Paris-Lyon-Méditerranée	322		
1865, 4 1/2	517		1	Paris-Lyon-Méditerranée	1020		2 50	Nord	337		
1869, 3 1/2	390		2	Midi	787	50	1 25	Guast.	330		
1871, 8	376			Nord	1262	50		Midi	328		
1875, 4 1/2	489			Orléans	1068	50	5	Charentes	160		
1876, 4 1/2	476	25		Ouest	675			Vendée	160		
Banque de France	3150		25	Vendée, 500 fr. t. p.	1241	25	5	Canal de Suez	537	50	
Comptoir d'Escompte	668	75		Compagnie parisienne du Gaz	305		5				
Crédit agricole, 200 f. p.	330		10	C. gén. Transatlantique							
Crédit Foncier colonial, 500 fr.	300										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR
(Service d'été, 3 juin 1877).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin	express-poste
4	45	(s'arrête à Angers)
1	1	omnibus-mixte
1	36	soir
4	10	
7	15	express
10	37	omnibus (s'arrête à Angers)

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	30 minutes du matin	direct-union
8	31	omnibus
9	40	express
12	40	soir
4	44	omnibus-mixte
10	25	omnibus-mixte

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h. 46.

A LA VILLE DE PARIS

Grands Magasins de Nouveautés

et de

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS

POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

PLACE SAINT-PIERRE, PRÈS L'ÉGLISE
SAUMUR

Vêtements hiver, très-chauds, doublés et non doublés.
Vareuses Water, Jaquettes, Pantalons et Gilets Haute Nouveauté.
Redingotes et Habits pour mariages.

Pardessus, Houppelandes, Cabans.
Robes de chambre, Uniformes de colléges.
Caoutchoucs vulcanisés, réellement imperméables.

CHAPEAUX ET CASQUETTES

A l'occasion des ÉTRENNES, nous ferons une très-grande réduction sur les articles d'hiver, tels que : Fantaisies pour Robes, Vêtements de Dames, Fourrures, Foulards, Peignoirs, etc.

Etude de M. MEHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

Pour entrer en jouissance de suite,

UNE JOLIE MAISON

Située au Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-Lèves, servant actuellement de débit-restaurant, à l'enseigne du Drapeau-Français, avec vaste JARDIN clos de murs, y attenants; le tout d'une contenance de 50 ares.

S'adresser, pour visiter la propriété, à M. et M^{me} JOLY, qui l'habitent, et pour traiter, à M. MEHOUS, notaire.

Etude de M. THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

GRANDE VENTE

DE

MARCHANDISES NEUVES

Pour cause de cessation de commerce,

A la Salle des Ventes, rue d'Orléans, 55.

Le jeudi 14 décembre, à midi,

Par le ministère de M. THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur,

Consistant en :

Plusieurs pièces de flanelle, foulards blancs et fantaisie en soie, crêtonne fantaisie, soierie noire, zéphir, oxford, toiles, caleçons et gilets de laine, chaussons fourrés et quantité d'autres articles.

Au comptant, plus cinq pour cent applicables aux frais.

Cette vente a été autorisée par jugement du tribunal de commerce de Saumur.

Le commissaire-priseur, THUBÉ.

SUCCESSION BORDIÈRE-SAILLANT

Les créanciers de la succession de M. Bordière-Saillant, aubergiste et tonnelier, décédé rue Nationale, à Saumur, sont invités à produire immédiatement leurs titres de créances en l'étude de M. Méhous, notaire à Saumur. — Les débiteurs de la même succession sont priés de verser, en la même étude, le règlement de leur compte. (653)

A CEDER en province (cause de santé), grande USINE A VAPRUR ET HYDRAULIQUE (papier), en plein rapport. B^{me} maison d'habitation. Matériel entièrement neuf. Chiffre d'affaires (susceptible d'augmentation) : 110,000 fr. Bénéfice net justifié : 50,000 fr. Prix : 300,000 fr. (avec la propriété). Grandes facilités. Agence de l'Industrie, rue Vivienne, 17, à Paris. (636)

A LOUER PRÉSENTEMENT

Quai Saint-Nicolas,

UNE BELLE MAISON BOURGEOISE

Nouvellement restaurée.

Comprenant cour, jardin, écurie, remises et cave; ayant au rez-de-chaussée : cuisine, office, buanderie, salle à manger et salon; au premier étage, quatre chambres à coucher et grand salon; au deuxième étage, greniers et mansardes.

S'adresser rue de la Petite-Bilange, n° 24. (636)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

DEUX MAISONS

AVEC BOUTIQUES

Nouvellement restaurées.

Situées rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. DIZET, libraire, rue Saint-Jean, n° 1, à Saumur, ou à M. GODET, imprimeur.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

MAISON DE PLAISANCE avec jardin bien arboré, à Pocé, commune de Distré, appartenant autrefois à M. Besson;

MAISON D'EXPLOITATION avec terres labourables et vignes. S'adresser à M. Paul REVEAU, à Pocé.

A CEDER

UN TRÈS-BON CAFÉ

Bien achalandé,

ANCIEN CAFÉ HENRI

Rue d'Orléans, n° 42, Saumur.

S'adresser à M. RENARD-SOURDEAU, qui l'exploite. (631)

Etude de M. ALEXIS THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

M. THUBÉ a l'honneur d'informer le public que son installation lui permet de recevoir en dépôt tout ce qu'on voudra lui confier, pour être vendu aux enchères, à la salle des ventes, située rue d'Orléans, 55, en face l'hôtel de Londres. (649)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

PORTION DE MAISON

AVEC CAVE ET JARDIN

Sise marée du Fort.

S'adresser à la Retraite. (632)

Communications Hygiéniques

De l'avis de tous les médecins, le froid aux pieds et l'humidité sont nos ennemis mortels. Pour les combattre, portons les Semelles Lacroix, les seules hygiéniques et non hydrofuges; elles sont au début comme à la fin, quoique très-minces, à l'épreuve de l'humidité. Evitons celles en laine, feutre, etc., qui sont spongieuses et perdent de suite leur chaleur. — Avec les Semelles Lacroix

PLUS de FROID aux PIEDS!!!

On les trouve partout. — Exiger le nom Lacroix, 1, rue Auber, Paris. (647)

S'adresser au bureau de journaux.

DEUX BEAUX CHIEENS COCHONS

A VENDRE

M. RIELLANT

ET SA FILLE

Chirurgien et Mécanicien Dentiste,

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur,

Maison Beurois,

Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.

Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

COMPTOIR COMMERCIAL

DIRECTION GÉNÉRALE A SAUMUR

Le COMPTOIR COMMERCIAL a pour but de faciliter les relations entre les producteurs et maisons de gros avec les commerçants au détail et la clientèle bourgeoise. Il fournit au haut commerce des représentants sérieux pour le placement de ses produits, tant en France qu'à l'Étranger. An moyen de ses nombreux correspondants, il peut également fournir aux maisons représentées les renseignements commerciaux sur la solvabilité des clients, ses agents s'occupent également des recouvrements du contentieux commercial, de la liquidation des affaires litigieuses et de la vente des propriétés et maisons de commerce.

Le COMPTOIR COMMERCIAL a des agents dans tous les départements en France, en Algérie et en Alsace-Lorraine, en Angleterre, en Autriche, en Belgique, dans le Grand-Duché de Luxembourg, en Espagne, en Portugal, en Italie, en Suisse, en Turquie, en Égypte, au Brésil et au Chili. S'adresser, pour tous renseignements, à M. G. DOUSSAIN, Directeur général, rue du Palais-de-Justice, 5, à Saumur. (626)

DREYFUS FRÈRES & C^o

DE PARIS
21, BOULEVARD HAUSMANN,
Concessionnaires du

GUANO DU PEROU



GUANO DISSOUS DU PEROU



DÉPÔTS EN FRANCE

Bordeaux, chez MM. SANTA-COLOMA & C^o
Brest, chez M. E. VINCENT
Ceste, chez MM. A. G. BOYER & C^o
Cherbourg, chez M. E. BOYER & C^o
Dunkerque, chez M. C. BOURDON & C^o
Landerneau, chez M. E. VINCENT
La Rochelle, chez MM. GILBERT & C^o
Lyon, chez M. MARC GILBERT & C^o
Marseille, chez M. LE BARRE
Nantes, chez MM. JAMONT & DUARD
Paris, chez MM. A. MOSNÈRON-DUPIN
St-Nazaire, chez MM. JAMONT & DUARD

POUR DÉMASQUER LES CONTREFAÇONS du FER QUEVENNE

NOUS AVONS AJOUTÉ A NOTRE ANCIENNE ENVELOPPE

Outre notre marque de fabrique déjà connue :

1° L'étiquette en 4 couleurs dont

2° La signature et contre le fac-similé en noir.

Les contrefacteurs ne vendent sous l'apparence du Fer Quevenne que des produits impurs, inexacts et dangereux pour la santé.

Pour guérir l'Anémie, l'Appauvrissement du sang, les Pâles couleurs, les Pertes blanches, le VÉRITABLE FER QUEVENNE, seul approuvé par l'Académie de Médecine, s'emploie sur toutes les autres préparations ferrugineuses. BOUCHARDAT, prof. de la Faculté de Paris, Ann. de 1869.

Dépôt général : Chez EMILE GENEVOIX, 14, r. des Beaux-Arts, Paris, et dans les principales Pharmacies.

Le flacon de Fer avec la mesure : 200 Dragées : 5 fr. 100 : 2 fr. 50